

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 11 juillet 2023

Délibération
n°34-2023
Point 3.1.3

Point 3.1.3 de l'ordre du jour

Participation de l'établissement aux dépenses de restauration du personnel

EXPOSE DES MOTIFS :

Des lieux de restauration sont accessibles sur les différents sites géographiques de l'université ou à proximité. L'Université de Strasbourg est liée par des conventions avec les restaurants universitaires et certains restaurants inter-administratifs. Elle participe ainsi aux divers frais de fonctionnement et d'investissement de ces restaurants et prend en charge une partie du coût des repas.

Ainsi les personnels de l'université peuvent prendre leur repas de midi dans ces restaurants. L'université, en reversant aux restaurants conventionnés la subvention qui comprend la part de l'établissement et la prestation interministérielle qu'elle perçoit, permet aux personnels relevant d'une grille indiciaire et aux doctorants de bénéficier d'un repas partiellement subventionné.

Le montant de la prestation ministérielle est actuellement de 1,39 € et la participation allouée par l'Unistra de 1,95 €. Compte tenu de l'augmentation du coût de la vie, il est proposé d'augmenter cette participation de l'Unistra de 15 cts et de la porter à 2,10 € à compter du 1^{er} août 2023.

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve l'augmentation de 15 cts de la participation allouée aux personnels qui prennent les repas dans des organismes de restauration agréés. Celle-ci passe de 1,95 € à 2,10 € à compter du 1^{er} août 2023.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	31
Nombre de voix pour	30
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0
Ne participe pas au vote	1

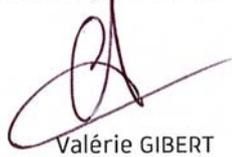
Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 12 juillet 2023

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT